

Maternité, urgences...et après ?

Depuis des décennies de « plans » en « lois » Santé, le but a toujours été de réduire l'offre de soins pour diminuer les dépenses de Santé.

Le rapport Grall sur les urgences, remis à la ministre de la Santé le 22 juillet 2015, s'inscrit dans cette optique. Il a provoqué de nombreuses réactions. La presse et certains médias avaient fait état d'une liste de 67 services d'urgences voués à la fermeture. Y figuraient notamment les hôpitaux de Die, Crest, Valréas, Vaison-la-Romaine, La Mure, etc...

Marisol Touraine, ministre de la Santé et des Affaires Sociales, a démenti l'existence d'une telle liste dans le rapport.

Sauf que celui-ci indique notamment : « Selon les cas certains services d'urgence à faible activité (< 8 à 10000 passages) pourraient évoluer et être transformés en CSNP (centres de soins non programmés) ».

Quelle en est la définition ? Dans le cas, « moins urgent par définition, la prise en charge doit reposer sur une pluralité d'acteurs au sein des territoires. Il faut souligner le rôle fondamental de « pivot » de la régulation médicale: Dans ce cadre, la promotion de l'appel au centre 15 doit être renforcée. » Ce sont donc le 15, les médecins libéraux déjà surchargés, et les maisons médicales (citées plus loin dans le rapport) qui remplaceraient les services d'urgence actuels.

Ainsi, les dizaines et dizaines de services d'urgence accomplissant moins de 8 à 10 000 passages par an seraient supprimés et remplacés par des CSNP, tandis que les « vraies urgences » (dixit le rapport) seraient transférées, dans notre cas, sur Valence.

Que devient alors la promesse du Président Hollande faite à Dijon le 11 mars 2013 : "L'hôpital public, en liaison avec les médecins de villes, doit assurer l'accueil en urgence dans un délai qui ne peut excéder trente minutes" ?

Un tel rapport est criminel et la ministre de la Santé se doit de le jeter au panier.

En ce qui nous concerne, nous entendons bien mettre en œuvre le plan d'action décidé collectivement lors du rassemblement du 30 juin, place de la République. A savoir, poursuivre la signature de la pétition en ligne (1) pour obtenir des autorisations de fonctionnement de 5 ans pour la maternité et la chirurgie, comprenant l'exigence du maintien des urgences, faire un grand rassemblement le 1er mai 2016, vingt-neuvième anniversaire de l'obtention du maintien de la maternité en 1987, débattre ensemble d'autres actions à envisager.

(1) Pour signer la pétition taper www.collectifhopitaldie.org page d'accueil en haut à droite : « Pétition 2015 ».

Jean-Pierre RAMBAUD,
Président du Collectif de Défense
de l'Hôpital de Die.